



16 décembre 2022

(22-9369)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS
AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE
L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BULGARIE: CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

Membre présentant la notification	BULGARIE
--	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Constitution de la République de Bulgarie
Objet	Autres
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BGR/22_5778_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BGR/1
Brève description du texte juridique notifié	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	18 décembre 2015; publié au Journal officiel n° 56 du 13 juillet 1991 Modifié et complété dans le Journal officiel n° 100 du 18 décembre 2015
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	16 août 2022
--	--------------

Autres renseignements	Le texte législatif notifié comprend toutes les modifications apportées depuis 1998.
Organisme ou autorité responsable	Ministère de l'économie et de l'industrie Direction des relations économiques extérieures Division de l'OMC et des autres organisations économiques internationales 8, Slavyanska Street Sofia 1000 Bulgarie Tél.: +359 2 940 77 61 Courriels: wto.bulgaria@mi.government.bg e-docs@mi.government.bg

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.